SAUVONS LE MORMONT

ARGUMENTAIRE

INITIATIVE CANTONALE

« Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources»

Dite « Initiative Sauvons le Mormont »

I. La production de ciment : une dévoreuse de sites naturels : Protégeons notre patrimoine !

La production de ciment est principalement basée sur l'extraction de roches calcaires présentes dans nos collines. Mais les carrières défigurent le paysage et mettent en péril des sites riches en biodiversité.

Mais en quoi le Mormont est-il justement un haut lieu de biodiversité en terre vaudoise ?

Le Mormont est composé de calcaire du Crétacé. La flore, de caractère méditerranéen, y est très riche. Le Mormont est composé de 4 collines, séparées par 3 cluses. Les cluses étant humides et riches en alluvions, la végétation y est caractéristique.

Il n'y a pas d'autre paysage semblable à basse altitude qui présente des conditions karstiques avec des roches fragmentées par l'érosion, ponctuées par des dalles souvent visibles. Bien qu'elles soient recouvertes par la végétation et des sols plus ou moins épais, ces roches calcaires entraînent presque partout l'infiltration rapide des eaux de pluie. Si ce type de milieu est fréquent dans le Jura, il est absent des zones de plaines. C'est précisément la particularité du Mormont, qui offre aussi des zones plates ou de faible pente qui ont permis le développement d'une mosaïque très variée de forêts de chênes et de tilleuls.

Le Mormont est, par endroits, recouvert de dépôts morainiques, le sol y est profond, permettant au hêtre de s'installer et de diversifier le paysage forestier. Autrefois, les forêts étaient périodiquement rasées tous les trente ans, jusque vers les années 1939-1945. Des taillis se reformaient ensuite. Les forestiers ont abandonné les coupes et la forêt s'est reconstituée pour se refermer sur les pommiers sauvages

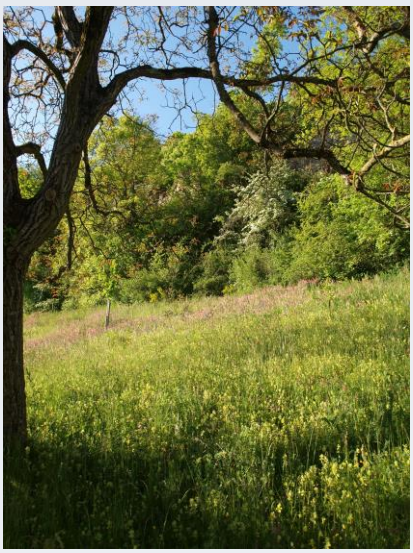

et les cormiers. La zone forestière sur le flanc nord présente une belle strate herbacée sous les chênes, lorsqu'elle a échappé à la plantation de conifères.

Sur le flanc nord du Mormont, un sentier descend vers ce qui pourrait devenir le bord d'un gigantesque trou si la colline venait à disparaître. On remarque quelques grands mélèzes qui furent plantés autrefois sur des sols posés sur des restes de moraines. Quelques vieux chênes et hêtres composent un îlot de vieux bois précieux pour les oiseaux cavicoles. La tillaie est une forêt naturelle rare. Le sol calcaire pentu et peu profond ne permet pas au hêtre de s'installer. A basse altitude, dans les zones chaudes, le tilleul domine. On trouve son hybride naturel, le tilleul à petites feuilles, ainsi que le tilleul à large feuille. Cet hybride spontané est rare, mais les arboriculteurs le reproduisent. Il faut enfin signaler la présence d'une plante rare et bénéficiant d'une protection totale dans tout le canton : la violette singulière. Il est difficile d'imaginer déplacer une telle plante, car elle dépend des conditions très particulières de la tillaie sur sol calcaire et pentu.

De nombreuses espèces vivent en outre là, telles que l'alouette des champs, le faucon crécerelle, le pic mar, le chat sauvage, la chouette hulotte et le hibou moyen-duc, une petite chauve-souris appelée murin à moustache, le muscardin, le lièvre brun, la belette, le chamois, le chevreuil et le cerf, le lézard agile, la coronelle lisse, le sonneur à ventre jaune, le triton palmé, le lucane cerf-volant et bien d'autres. Trente-deux espèces présentes au Mormont sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, et septante-cinq autres espèces relevées sur la colline figurent sur la liste rouge des animaux menacés en Suisse et sur celle des espèces prioritaires.

La végétation du Mormont est composée d'une fine mosaïque de milieux très diversifiés et souvent de grande valeur. Une diversité influencée par différents facteurs comme les roches-mères et expositions présentes, ainsi que par un climat particulièrement chaud et sec. Constituant un des échantillons les plus riches de la flore du pied du Jura central avec plus de 900 espèces relevées sur le site, le Mormont peut être considéré comme un des hauts lieux botaniques du canton de Vaud. Elle comprend de nombreuses espèces rares au niveau cantonal, voir au niveau Suisse, dont un grand nombre d'orchidées (23 espèces)

Près de la moitié de ses associations végétales font partie des milieux dignes de protection selon l'Ordonnance fédérale sur la

protection de la nature et du paysage. Plusieurs prairies sèches d'importances nationale (PPS) sont présentes sur le côté sud de la colline.

Enfin, une part importante du domaine est classée à l'Inventaire fédéral des paysages, des sites et des monuments naturels d'importance nationale (IFP) depuis 1998. C'est un site archéologique rare, classé bien culturel suisse d'importance nationale. Son sanctuaire celtique compte quelque 260 fosses creusées dans l'humus, un siècle avant J-C. On y a retrouvé des bijoux, des outils en fer, des meules en pierre singulièrement. Les archéologues relèvent la nature considérée comme sacrée de la colline, qui était louée pour ses énergies.

D'un point de vue paysager, le Mormont représente les premières collines visibles sur le Plateau. Un patrimoine naturel rare et précieux, à protéger de toute urgence, avant que tout ne soit rasé par la cimenterie !

II . La production de ciment : une grande émettrice de CO_2 : Protégeons le climat !

L'initiative cantonale « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources »
Dite « Initiative Sauvons le Mormont » a pour objectif de protéger le patrimoine naturel vaudois qu'est la colline du Mormont. Mais il s'agit aussi de pousser les autorités cantonales dans une direction et une logique qui nous permettent à moyen-court terme de nous affranchir de notre dépendance au ciment. En effet, cette production est hautement polluante, rejetant des quantités importantes de CO_2 dans l'atmosphère et menaçant à la fois le climat et la santé des Vaudoises et des Vaudois. Si le ciment était un pays, il arriverait au 3ème rang des pays les plus pollueurs du monde (après la Chine et les Etats-Unis) ! Il est presque trois fois plus polluant que l'aviation. Et la Suisse fait partie des pays qui, proportionnellement, ont le plus recours au ciment. Rapportée au nombre d'habitant-e-s, l'utilisation du ciment dans notre pays revient à 584kg par personne et par an. C'est deux fois plus qu'aux Etats-Unis ou en France ! [1]

La production de ciment procède de la transformation de calcaire et d'argile extraits de carrières (comme celle du Mormont) dans des fours brûlants, à près de 1450 °C. De grandes quantités de combustibles fossiles, comme le charbon, l'huile de chauffage, les déchets de raffinerie ou encore le gaz naturel, sont utilisés dans ce cadre.

[1] https://bit.ly/3qrk0zs

SAUVONS LE MORMONT

La production de ciment est un processus polluant de bout en bout du processus : de grandes quantités de CO_2 sont rejetés au moment de l'extraction déjà, puis lors de la production de chaleur émise par la cuisson de l'argile et du calcaire, et enfin lors du transport du ciment ainsi produit.

Selon l'entreprise Holcim, ce sont au total, quelques 590 kilogrammes de CO_2 qui sont rejetés dans l'atmosphère par tonne de ciment produite, dont 200 kilogrammes provenant des combustibles utilisés et 390 kilogrammes du calcaire lui-même.[2] Au niveau vaudois, la raffinerie d'Eclépens est à elle seule responsable de 10% de l'entier des émissions de CO_2 du canton de Vaud.

Au niveau mondial, le CO_2 est responsable de 75 % de l'effet de serre qui participe au réchauffement climatique. On estime qu'un milliard de tonnes de CO_2 est rejeté dans l'atmosphère par l'industrie du ciment chaque année.

Au regard de l'urgence climatique, il est impératif d'agir par tous les moyens possibles pour réduire les émissions de CO_2 et, ainsi, limiter le réchauffement climatique qui met en péril les équilibres écologiques et sociétaux. Vu ces chiffres, il faut dans ce cadre réduire drastiquement la production de ciment.

III . <u>La production de ciment :une source majeure de pollution atmosphérique : Protégeons la santé !</u>

Si la production de ciment fait courir un risque majeur au climat, en aggravant sa dégradation et son dérèglement, elle représente aussi une menace très concrète et quotidienne pour notre santé. Les émissions relâchées dans l'atmosphère ne s'arrêtent pas au CO_2 : les cimenteries suisses sont également responsables du rejet dans l'air que nous respirons de 4% des émissions totales d'oxydes d'azotes, gaz irritant qui peuvent provoquer de graves lésions des poumons. La combustion produit en outre aussi plusieurs autres polluants atmosphériques parmi lesquels : particules fines ; oxydes d'azote ; oxydes de soufre ; ammoniac ; ainsi que des composés organiques volatiles non méthaniques. D'autres polluants tels que le mercure, le cadmium et le zinc peuvent, en outre, venir s'ajouter lors de l'utilisation de combustibles alternatifs.

Par ailleurs, bien que les cimenteries respectent les valeurs limites fixées par la législation en termes d'émissions de substances toxiques, il faut savoir que la valeur limite fixée, dans notre pays, pour les émissions toxiques de dioxyde de soufre est dix fois plus élevée que dans l'Union Européenne (UE) et celle des composés organiques volatiles (COV), en partie cancérigènes, huit fois plus élevée que dans l'UE.

[2] https://www.holcim.ch/fr/mesures-de-reduction-des-emissions

IV. La production de ciment : l'héritage d'un temps passé : place aux alternatives !

Si le béton (dont le ciment est la base) a longtemps été privilégié comme matériau de construction, permettant ainsi le développement des villes modernes, il présente aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages.

Il est d'autant plus urgent de limiter notre dépendance au ciment et au sable que les alternatives existent et que la transition est en marche, pour autant qu'il y soit fait recours ! La première alternative est le bois, matière première abondante dans nos régions, et puits de carbone intéressant. Le bois est d'ailleurs utilisé de manière croissante dans des constructions modernes, allant même jusqu'aux gratte-ciels ! A titre d'exemple, la tour prévue à Zoug sous le nom de «Projet Pi», d'une hauteur de 80 mètres et 27 étages, y a recours pour ses logements, commerces et surfaces de travail! Tout comme la nouvelle école professionnelle de Vennes, à Lausanne. D'autres alternatives existent encore, comme le béton allié à d'autres matériaux recyclés ou des techniques qui permettent de modifier sa composition en remplaçant le ciment par des résidus industriels issus des biocarburants. Il existe aussi un béton végétalisé, composé de végétaux dans des alvéoles qui absorbent le CO_2 généré par la pollution, en faisant un très bon isolant. D'autres solutions avec des matériaux biodégradables sont, en outre, encore en mesure de répondre à cet enjeu actuel de durabilité. Comme, par exemple, le chanvre et la chaux, le torchis, la paille la terre crue, ou encore le pisé. Plusieurs réalisations récentes démontrent qu'il est possible de construire des ouvrages d'importance avec ce type de matériaux : « Maison de Paille » lausannoise accueillant des bureaux du service des parcs et domaines, « Maison de l'environnement » de l'Etat de Vaud, Maison des Herbes de Ricola de Herzog & de Meuron à Bâle-Campagne, qui est d'ailleurs le plus grand bâtiment en pisé d'Europe, ou l'extension de l'école primaire de Riaz, le nouveau collège de Béthusy à Lausanne ou le pavillon Geisendorf à Genève[3]. Sans compter qu'avec l'EPFL, notre canton de Vaud fait figure de leader dans la recherche mondiale en la matière ! Il n'y a donc meilleur lieu pour réaliser cette transition !

Ce changement progressif de paradigme permettrait aussi de répondre aux aspiration des Vaudoises et des Vaudois, majoritairement sensibles aux questions environnementales et tentant de vivre dans des environnements moins polluants mais qui, restant majoritairement locataires, n'ont pas de prise sur le choix des matériaux de construction utilisés pour leur habitat et restant ainsi captives et captifs du béton, encore trop souvent choisi par facilité pour ériger des immeubles locatifs.

Enfin, les alternatives ne représentent pas l'entier de la solution. Le réemploi s'avère lui aussi complémentairement très intéressant. Mais si, aux niveaux des pratiques, la rénovation du parc immobilier existant et la promotion des énergies renouvelables semblent désormais aller de soi, le réemploi de matériaux et composants du bâtiment reste encore une option bien trop peu exploitée. Sachant qu'en Suisse, plus de 17 millions de tonnes de déchets proviennent chaque année de transformations et démolitions du parc immobilier[4], le réemploi devrait devenir un réflexe et être privilégié dans la construction en valorisant les matériaux issus de ces chantiers de déconstruction. Pratiqué pendant des siècles, ce réemploi des matériaux a considérablement diminué. Et pourtant,

[3] Voir notamment toutes les réalisation de « Terrabloc » dont le site de production est basé à Allaman dans notre canton, http://www.terrabloc.ch/projets
[4] https://espacescontemporains.ch/le-reemploi-dans-la-construction-materiaux-architecture-ecologie/

l'élimination des déchets s'avère aujourd'hui très coûteuse et le recyclage induit de grosses dépenses énergétiques dans le processus de transformation de la matière. Le réemploi permet donc, quant à lui, de récupérer les déchets et de leur donner une nouvelle vie, ce qui permet de conserver l'énergie grise qui a été nécessaire à la fabrication, au transport et à la mise en œuvre des éléments de construction et de sauvegarder les matières premières qui les constituent. Un apport donc inestimable à la lutte contre la raréfaction des matières premières et le gaspillage énergétique.[5]

S'affranchir de notre dépendance au ciment, c'est investir dans l'avenir des matériaux !

V. La production de ciment : des emplois voués à se transformer ou à disparaître : Protégeons l'avenir professionnel !

Face à la crise climatique qui déploie toujours plus ses effets, l'enjeu est désormais d' adapter nos sociétés et de les rendre plus résilientes, en particulier au niveau de l'une de leurs composantes essentielles : l' économie. Il s'agit de passer d'une économie gourmande en ressources et surpassant les limites de production terrestre à une économie durable qui réduit son empreinte et utilise de manière plus rationnelle les ressources à disposition. Ces secteurs d'activité polluants et voués à se transformer en profondeur, voire à disparaitre, emploient cependant un nombre certain de personnes.

Arrêter la production de ciment implique, bien évidemment, d'offrir aux personnes actuellement actives dans ce domaine des perspectives de reconversion pour que la nécessaire transition écologique ne laisse personne sur le bord de la route.

Là aussi, des solutions existent et le Parlement vaudois a, notamment, récemment accepté un postulat demandant l'introduction d'un Revenu de Transition Ecologique (RTE)[6], outil développé par la chercheuse Sophie Swaton [7], et représentant à la fois un revenu assuré aux travailleurs et travailleuses qui œuvrent à la transition vers une économie durable dans des projets très divers mais aussi une aide économique pour une reconversion d'une économie polluante à une économie durable en aidant directement les projets de transition écologique.

Une autre solution[8] serait de permettre aux travailleuses et travailleurs des domaines concernés d'accompagner les évolutions nécessaires pour réformer en profondeur leur domaine professionnel, par exemple dans la construction, ou de se reconvertir dans les métiers de l'économie circulaires, favorables à la transition écologique, au moyen de bourses de reconversion. Cette reconversion professionnelle pourrait aussi être vue comme préalable à un revenu de transition écologique.
La sortie du ciment offre donc une opportunité de reconversion à saisir, vers des emplois plus durables et porteurs de sens, qui bâtiront la société de demain !

[5] Une exposition sur ce thème a d'ailleurs récemment eu lieu à Bienne avec de nombreux exemples de réalisations ayant eu recours au réemploi :
https://www.syphon.ch/images/inhalt/promotion/matiere_grise/Flyer_franc%CC%A7ais.pdf
[6] https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/20_POS_207/membre/280247/
[7] Maître d'enseignement et de recherche à l'institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne
[8] https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/21_MOT_13/membre/148270/